



BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL EUROPEEN

Epreuve orale de langues vivantes

Extrait du Référentiel - épreuve E2 - Langues Vivantes Etrangères

http://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/BTS_CommerceInternational.pdf

L'épreuve

(durée 20 minutes, préparation 20 minutes, coefficient 2,5 pour la LVA, 3 pour la LVB) :

Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats. Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo, suivies d'une restitution orale et d'un entretien en langue vivante étrangère.

Longueur des enregistrements :

Leur durée n'excèdera pas trois minutes maximum. Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports :

Les documents enregistrés audio ou vidéo seront de nature à intéresser un étudiant de commerce international sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer en exemple les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles...) à l'environnement économique, à la vie en entreprise... Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio. On aura recours à des documents authentiques.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçus pour être lus. En effet, ces derniers parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

Consignes et préconisations

Les supports seront des documents récents (moins de 3 ans / hors publications scolaires). Ils doivent être accessibles sans excès d'indications chiffrées et/ou de noms propres qui pourraient faire obstacle à la compréhension. Les enregistrements doivent être lus par un lecteur média type VLC (formats mp3. wav. wma. mpeg. avi...). Le titre doit apparaître explicitement. Il sera communiqué au candidat.

Chaque concepteur rédigera un résumé factuel en français (5-10 lignes) qui sera mis à disposition des examinateurs. Ce résumé comportera titre/date/source/durée de l'enregistrement. Il doit permettre aux examinateurs de retrouver l'essentiel des informations contenues dans le document.

Les examinateurs ainsi que les candidats auront à disposition un équipement informatique adéquat : ordinateurs avec casque et lecteur média type VLC. Il est conseillé de régler le gestionnaire de son en « environnement sûr » afin d'améliorer les conditions d'écoute. Les centres d'examen veilleront au bon fonctionnement du matériel mis à disposition (lecture des formats audio et vidéo).

Les examinateurs pourront disposer d'un temps de concertation (au moins deux heures) avant le début des interrogations afin de prendre connaissance des supports et de planifier les interrogations (utilisation de la banque de supports/ horaires d'interrogation...) en concertation avec les autres examinateurs de la langue concernée.

Les examinateurs font procéder à deux écoutes espacées de 2 minutes. Les candidats disposent ensuite d'un temps de préparation de 20 minutes avant la restitution orale.

Il est rappelé que les interrogations doivent se dérouler dans les conditions conformes au référentiel en vigueur et offrir toutes les chances de réussite aux candidats.